Délégation Bourgogne Franche Comté du CNFPT

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

NETTOYAGE ECOLOGIQUE DES LOCAUX DE PLUSIEURS SITES DE LA DELEGATION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (BESANCON- MACON -BELFORT-VESOUL) DU CNFPT.

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	S-PA-1897699
Date limite de remise des plis	30/11/2026 à 12 heures

OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Le **centre national de la fonction publique territoriale** (CNFPT) dont les missions sont décrites sur le site institutionnel : http://www.cnfpt.fr.

Délégation Bourgogne Franche Comté du CNFPT
Représentant : Anne-Marie OLEKSY, Directrice
6-8 rue Marie Curie
21000 DIJON

La personne en charge du dossier est : Olivia LABORY

Code CPV	Libellé CPV
90910000-9	Services de nettoyage

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	NETTOYAGE ECOLOGIQUE DES LOCAUX DE PLUSIEURS SITES DE LA DELEGATION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (BESANCON- MACON -BELFORT- VESOUL) DU CNFPT.
Acheteur	CNFPT (Délégation Bourgogne Franche Comté du CNFPT)
Type de contrat	Marché ordinaire de services
Visite de site	Obligatoire
Durée	Les marchés sont conclus pour une durée de 2 ans à compter du 1er/01/2027.

	Objet	Poste
LOT 1	Nettoyage écologique des locaux de la Délégation Bourgogne Franche-Comté du CNFPT, situés à Besançon	Une partie des prestations est à prix forfaitaire. Cette partie forfaitaire inclut les prestations de base ainsi qu'un forfait de 950 nettoyages de salles. Dans le cas où ce forfait quantitatif de salles nettoyées serait dépassé, les commandes basculeront sur une autre partie, à prix unitaires, traitée par bons de commande. Volume maximum des prestations à prix unitaires : 7 000 € HT
LOT 2	Nettoyage écologique des locaux de la Délégation Bourgogne Franche-Comté du CNFPT, situés à Mâcon	Une partie des prestations est à prix forfaitaire. Cette partie forfaitaire inclut les prestations de base ainsi qu'un forfait de 600 nettoyages de salles. Dans le cas où ce forfait quantitatif de salles nettoyées serait dépassé, les commandes basculeront sur une autre partie, à prix unitaires, traitée par bons de commande. Volume maximum des prestations à prix unitaires : 6 000 € HT
LOT 3	Nettoyage écologique des locaux de la Délégation Bourgogne Franche-Comté du CNFPT, situés à Belfort	Une partie des prestations est à prix forfaitaire. Cette partie forfaitaire inclut les prestations de base ainsi qu'un forfait de 400 nettoyages de salles. Dans le cas où ce forfait quantitatif de salles nettoyées serait dépassé, les commandes basculeront sur une autre partie, à prix unitaires, traitée par bons de commande. Volume maximum des prestations à prix unitaires : 6 000 € HT

	Objet	Poste
LOT 4	Nettoyage écologique des locaux de la Délégation Bourgogne Franche-Comté du CNFPT, situés à Vesoul	Une partie des prestations est à prix forfaitaire. Cette partie forfaitaire inclut les prestations de base ainsi qu'un forfait de 150 nettoyages de salles. Dans le cas où ce forfait quantitatif de salles nettoyées serait dépassé, les commandes basculeront sur une autre partie, à prix unitaires, traitée par bons de commande. Volume maximum des prestations à prix unitaires : 3 000 € HT

1. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Des éléments concernant les bâtiments (plans fournis)
- Les éléments relatifs à la masse salariale fournis par le titulaire sortant
- L'acte d'engagement
- Le Cahier des clauses particulières (CCP)
- Le Cadre de réponse financière (CRF)
- Le Cadre de réponse technique (CRT)
- Le Règlement de la consultation (RC)
- DC1 et DC2

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/. Référence : S-PA-1897699

- **Condition d'utilisation de la plateforme**

Le CNFPT est doté d'un profil acheteur https://www.marches-publics.info/ permettant aux opérateurs économiques d'obtenir gratuitement l'ensemble des documents de la consultation.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Les candidats s'engagent à prendre connaissance de tous les documents déposés par le pouvoir adjudicateur sur la plate-forme notamment ceux déposés dans les fichiers relatifs aux pièces communes du marché concerné.

L'accès aux documents de la consultation n'est pas soumis à une identification préalable des opérateurs économiques. Ainsi, avant de pouvoir télécharger le DCE, les opérateurs doivent choisir le mode de téléchargement souhaité :

· **Téléchargement en mode anonyme** ne permettant pas d'être tenus informés en cas de modification de la consultation et de réponses apportées par le pouvoir adjudicateur aux questions posées durant la période de publicité.

· **Téléchargement en mode identifié (recommandé) :** la validité de l'adresse électronique utilisée pour informer des éventuelles modifications aux documents de la consultation et des réponses aux questions des candidats en cours de publicité est de la responsabilité de l'opérateur.

Les conditions d'utilisation de la plateforme, dont les préalables (prérequis), les modalités de dépôt avec test préalable, les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle antivirus, la correspondance électronique, les modalités de saisie du service d'assistance, doivent être consultées sur le profil acheteur à l'adresse suivante : https://awsolutions.fr/blog/cgu/.
Liens vers les pages d'assistance du profil acheteur :

- https://cnfpt.marches-publics.info/pratique-assistance.htm
- https://awsolutions.fr/blog/assistance-fournisseur/

Pour contacter le support entreprises de notre profil acheteur :

- support-entreprises@aws-france.com (à privilégier pour des raisons de traçabilité)
- 0892 14 00 04

- **Visite de site :**

Chaque candidat doit obligatoirement visiter les locaux pour évaluer les contraintes d'exécution avant de faire son offre.
La prise de rdv préalable est obligatoire. Les visites sont possibles jusqu'au 24/11 inclus.

	CONTACT
Lot 1	Raphaël PIERRET raphael.pierret@cnfpt.fr Tel : 03 81 41 98 47
Lot 2	Lionel Roux Lionel.roux@cnfpt.fr Tel : 03 85 38 80 05
Lot 3	Eliane BORDMANN Eliane.BORDMANN@cnfpt.fr Tel. : 03 84 90 15 62
Lot 4	Virginie Durand Virginie.durand@cnfpt.fr Tel. : 03 81 41 98 46

Mettre en copie M. Thomas LACROIX : thomas.lacroix@cnfpt.fr

Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres ou, le cas échéant, de la date de complément d'offres reçu après négociation.

2. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Modalités de remise des plis :**

Les plis doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/ (renseigner le n° de consultation 24AS-BGFC-0287-G dans le moteur de recherche).

- **Contenu des plis :**

La candidature est composée des éléments suivants :
Le candidat joindra les renseignements énumérés ci-dessous :
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années '(via le DC2 joint).
- Une présentation d'une liste des principales prestations au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (via le DC2 joint).
- Le document identifiant le signataire habilité pour engager le candidat.
- Le candidat fournira également la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire.
- dans l'hypothèse où le candidat envisage d'ores et déjà d'avoir recours à la sous-traitance, il devra joindre le formulaire DC4 - www.minefe.gouv.fr.

Les sociétés nouvellement créées n'étant pas en mesure de produire les documents et informations demandés peuvent notamment faire état des titres ou de l'expérience professionnelle de leurs formateurs.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Documents à remettre	
Acte d'engagement (AE)	Acte d'engagement daté et signé par une personne habilitée à engager l'opérateur économique accompagné d'un RIB.
Attestation de visite de site (hors titulaires sortants)	Fournie par le représentant du CNFPT lors de la visite
Cadre de réponse financière	CRF
Cadre de réponse technique	CRT
Fiches techniques des produits d'entretien et des consommables	FT

3. JUGEMENTS DES CANDIDATURES, DES OFFRES ET FORMALITES A ACCOMPLIR PAR L'ATTRIBUTAIRE

- **Jugement des offres :**

Le CNFPT vérifie que les offres reçues dans les délais requis, sont régulières, acceptables et appropriées.

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Valeur technique (55 %) Appréciée sur la base du cadre de réponse technique - Equipe, organisation (55%) - Considérations environnementales et sociales dans la réalisation de la prestation (45%)	Toute offre qui ne répondrait pas aux exigences formulées dans le CCP sera déclarée irrégulière.
2. Prix (45 %) Apprécié sur la base du CRF - forfait mensuel (80 %) - prix unitaires (20 %)	

Négociations :

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les 2 premiers candidats au classement de l'analyse dans les conditions suivantes :

Les négociations peuvent porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du CCP.
Elles sont conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées font l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur peut attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation de fourniture des déclarations sociales et immatriculation	Le cas échéant, les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 [attestation de fourniture des déclarations sociales et immatriculation] du code du travail
Attestation de régularité sociale	Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale datant de moins de 6 mois. Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.
Certificat de régularité fiscale	Certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts listés ci-après, délivré par l'administration fiscale dont relève le candidat : l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée. Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.
Déclaration préalable de détachement de travailleurs sur le sol français	Le cas échéant, les pièces prévues à l'article R. 1263-12 [détachement de travailleurs] du code du travail
Liste nominative du personnel étranger	Le cas échéant, les pièces prévues aux articles D. 8254-2 à D. 8254-5 [liste nominative du personnel étranger] du code du travail.
Redressement judiciaire	Le cas échéant, copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire. Pour ne pas être exclu, l'attributaire doit bénéficier un plan de redressement ou justifié être habilitées à poursuivre leurs activités pendant la durée du marché.

- **Signature de la candidature et de l'offre :**

Si le candidat n'a pas remis un acte d'engagement signé lors du dépôt de son offre, il est sollicité pour signer sa candidature (attestation de mise à disposition de moyens de tiers, le cas échéant) et son offre (acte d'engagement joint à la demande du CNFPT et, le cas échéant, réponse(s) aux demandes de précisions) conformément aux prescriptions suivantes :

- **Sont fournis les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'opérateur, si la personne signataire n'en est pas le représentant légal.**
- En cas de mise à disposition de moyens en application de l'article R.2142-3 du code, l'attestation signée en bonne et due forme par l'opérateur mettant ses moyens à disposition de l'attributaire. La signature est apposée par un représentant légal ou par une personne habilitée (pouvoirs à fournir le cas échéant).

- En cas de groupement d'opérateurs, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation (si non inclus dans l'acte d'engagement).
 Chacun des membres du groupement produit la déclaration sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner.
- En cas de sous-traitance déclarée dans la candidature ou l'offre de l'attributaire, est à fournir la déclaration de sous-traitance, signée par les représentants légaux de l'attributaire et du sous-traitant ou par des personnes habilitées (pouvoirs à fournir le cas échéant). Le formulaire ATTRI2 peut être utilisé.

En cas de signature électronique, les dispositions de l'annexe 12 du code s'appliquent.

4. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude des documents de la consultation, les candidats font parvenir au plus tard 8 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le profil acheteur du CNFPT : www.marches-publics.info. Aucune réponse ne peut être garantie pour les questions posées dans un délai inférieur.

- **Obligations de vigilance :**

Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse mail durable, redirection automatique, utilisation d'anti-spam…) et doit s'assurer que les messages envoyés par le portail https://www.marches-publics.info/, ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les candidats ont également l'obligation de faire clarifier toute erreur matérielle, contrariété d'information ou toute ambiguïté qu'ils constatent dans les documents de la consultation en adressant leurs questions via le profil acheteur du CNFPT (https://www.marches-publics.info/) ou, à défaut, en s'adressant à la personne désignée dans le règlement de la consultation à cet effet.

- **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Recours en contestation de validité du contrat « Tarn-et-Garonne » dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.

Les recours doivent être adressés au tribunal territorialement compétent est fixé conformément aux dispositions de l'article R. 312-11 du code de justice administrative, soit, sauf exception prévue à cet article, celui dans le ressort duquel se trouve le lieu prévu pour l'exécution du contrat.
Site internet : www.conseil-etat.fr/tribunaux-cours/la-carte-des-juridictions-administratives